

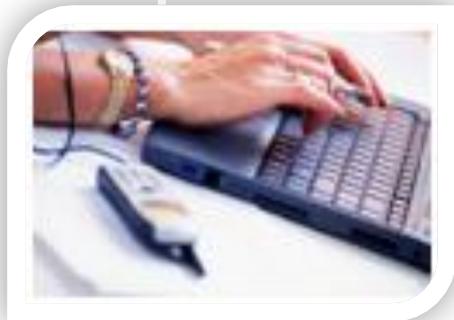


S.I.A.G.E.P.

COMPTE-RENDU ACTIVITE



2009



Sommaire

Page 4	Réunions du Bureau en 2009
Page 5	Réunions du Comité en 2009
Page 6	2009 : une nouvelle modification des statuts !
Page 7	Subventions « R2 » versées aux communes en 2009
Page 8	Redevances versées par ERDF et GRDF en 2009
Page 9	Participations du SIAGEP dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux
Page 10	La concession du syndicat en quelques chiffres
Page 12	Activités de la commission énergie
Page 13	Activités du service SIG
Page 14	Le service informatique en 2009
Page 17	Le bilan financier du SIAGEP
Page 19	Moyens humains

Réunions du Bureau en 2009

REUNION DU 26 MARS 2009

Ordre du jour

- Attribution de l'article 8 pour l'année 2009
- Subventions exceptionnelles à attribuer par le SIAGEP en 2009
- Indemnité de conseil au Payeur Départemental
- Mise en place des Comptes Epargne Temps
- Questions diverses

REUNION DU 26 MAI 2009

Ordre du jour

- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Autorisation de signer une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle
- Renouvellement du marché de maintenance pour les logiciels Magnus
- Point sur les subventions exceptionnelles pour les travaux du SIAGEP
- Compte administratif et de gestion 2008
- Décision modificative du budget primitif 2009
- Evolutions du service informatique
- Modification des statuts
- Questions diverses

REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2009

Ordre du jour

- Modification des conditions d'attribution de l'article 8
- Attribution de l'article 8 sur le programme 2009
- Création du principe d'une participation à destination des communes pour la mise en souterrain du réseau de distribution
- Attribution de la PERBT (Participation à l'Enfouissement des Réseaux Basse Tension) à la commune de Cravanche et de Meroux
- Redevance d'investissement (R2) pour les travaux réalisés par les communes sur le réseau électrique
- Création d'un fonds de concours avec la commune de Cravanche et délégation de maîtrise d'ouvrage
- Création d'un fonds de concours avec la commune de Meroux et délégation de maîtrise d'ouvrage
- Questions diverses

REUNION DU 10 NOVEMBRE 2009

Ordre du jour

- Attribution des participations 2010 pour les travaux réalisés par les communes sur le réseau de distribution électrique (article 8-PERBT)
- Décision modificative n°2 du budget primitif 2009
- Budget primitif 2010
- Modification de la délibération du 1^{er} octobre 2009 pour la création d'un fonds de concours avec la commune de Meroux
- Création d'un fonds de concours avec la commune de Montreux Château et délégation de maîtrise d'ouvrage
- Révision des ratios promus/promouvables
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste de technicien supérieur principal
- Questions diverses

Réunions du Comité Syndical en 2009

REUNION DU 19 JUIN 2009 et du 26 JUIN 2009

Ordre du jour

- Compte administratif et de gestion 2008
- Décision modificative du budget primitif 2009
- Modification de la cotisation d'adhésion pour le service informatique/SIG
- Modification des statuts
- Questions diverses

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 juin cette dernière a été reportée au 26 juin.

Le 19 juin 2009 a toutefois été l'occasion pour ERDF et GRDF de présenter son compte rendu annuel d'activité.

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2009 et DU 30 NOVEMBRE 2009

Ordre du jour

- Décision modificative n°2 du budget primitif 2009
- Budget primitif 2010
- Election d'une commission d'appel d'offres
- Questions diverses

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 23 novembre cette dernière a été reportée au 30 novembre.



Tous les compte-rendus de réunions sont disponibles sur le site Internet du SIAGEP (www.siagep90.fr) rubrique documentation/informations

2009 : une nouvelle modification des statuts !

Les statuts du SIAGEP ont encore fait l'objet d'une modification en 2009. La précédente datait du 12 juin 2008 mais n'a jamais été ratifiée par les services de la Préfecture.

De nouveaux statuts ont donc été adoptés par délibération du comité syndical le 26 juin 2009.

Cette nouvelle modification est la conséquence d'une contestation par les services de Monsieur le Trésorier Payeur Général, sur la nature juridique des opérations menées par les communes et le SIAGEP lors des enfouissements de lignes basse tension.

Le SIAGEP est constitué sous la forme d'un établissement Public de Coopération Intercommunale au sens de l'article 57II-1 du code général des collectivités territoriales, regroupant toutes les communes du Territoire de Belfort.

Ces dernières lui ont notamment transféré leur compétence d'autorité concédante du réseau électrique basse tension. En conséquence, le SIAGEP s'est vu affecter l'intégralité des réseaux basse tension communaux qu'il gère comme s'il en était propriétaire.

L'exercice de cette compétence est exclusive. Elle ne peut être détenue que par une seule personne. Ainsi, lorsqu'une commune a transféré une compétence à l'EPCI dont elle est membre, elle s'en trouve dessaisie et ne peut plus intervenir dans le cadre de cette compétence du moins directement. Or beaucoup de communes continuaient d'imputer leurs travaux d'enfouissement en section d'investissement... à tort, selon le TPG, puisque la dépense ne peut plus avoir pour conséquence d'améliorer le patrimoine communal. Il s'agit donc au mieux d'une dépense d'entretien qui ne peut s'imputer qu'en section de fonctionnement du budget communal.

Cette remise en cause menaçait l'existence même des travaux d'enfouissement, le SIAGEP n'ayant pas suffisamment de moyens pour prendre ces travaux à sa charge et les communes ne pouvant plus avoir recours à l'emprunt pour les financer.

La modification 2009 intègre donc une réorganisation complète des compétences principales du SIAGEP, qui sans entrer dans les détails, permet à ce dernier de rester l'autorité concédante unique du réseau basse tension et de financer les travaux d'enfouissement en recourant soit :

1. A la maîtrise d'ouvrage déléguée, telle qu'organisée telle qu'organisée par la loi 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage public.

Dans cette hypothèse, le SIAGEP réalise au moyen de ses entreprises et maître d'œuvre les travaux d'enfouissement pour le compte de la commune tout en les subventionnant.

La relation bilatérale est matérialisée par une convention de mandat, grâce à laquelle la commune peut de nouveau utiliser sa section d'investissement.

2. Au fonds de concours ouvert aux syndicats d'électricité par l'article L 5212-24 du CGCT.

Dans cette hypothèse, le SIAGEP va ouvrir un fonds sur lequel une commune pourra contribuer au financement de l'opération d'enfouissement. La commune paie la part non financée par le SIAGEP, moins les subventions extérieures qu'elle a pu obtenir, sans jamais pouvoir financer d'avantage que le SIAGEP.

Grâce à ces deux approches différentes, les communes devraient être en mesure d'utiliser leur section d'investissement pour financer les travaux d'enfouissement que le SIAGEP continuera de pouvoir subventionner et réaliser.

Cette modification des statuts a été également l'occasion d'ajouter certains éléments nouveaux, dont l'un des plus intéressants est constitué par les diagnostics énergie.

Enfin et ce n'est pas le moins important, une réduction générale des conseillers au Comité Syndical a été proposée de façon à pouvoir alléger au maximum les contraintes de quorum qui pèsent lourdement sur le fonctionnement du Comité. La nouvelle grille de représentation par taille de commune permet de ramener le quorum à obtenir pour chaque délibération de 78 à 70 conseillers. Cette modification n'entrera toutefois en vigueur qu'au moment du prochain renouvellement du SIAGEP afin de ne pas modifier les équilibres en présence et d'éviter aux communes une nouvelle désignation de leurs représentants.

Subventions « R2 » versées aux communes en 2009

Ci-dessous, vous trouverez, par commune, le montant des subventions versées par le SIAGEP pour le R2.

ANDELNANS.....	928,48 €	GIROMAGNY.....	85,46 €
ANJOUTEY.....	3 679,39 €	GRANDVILLARS.....	111 733,04 €
ARGIESANS.....	6 925,75 €	GROSNE.....	935,59 €
AUTRECHÊNE.....	126,00 €	LACHAPELLE/CHAUX.....	334,88 €
AUXELLES BAS.....	5 343,85 €	LACHAPELLE/ROUGEMONT.....	18 404,94 €
BEAUCOURT.....	76 448,23 €	LARIVIERE.....	677,15 €
BELFORT.....	277 279,92 €	LEBETAIN.....	89,60 €
BERMONT.....	116,20 €	LEPUIX NEUF.....	44,80 €
BESSONCOURT.....	1 067,57 €	MENONCOURT.....	565,83 €
BOTANS.....	194,32 €	MEROUX.....	737,09 €
BOUROGNE.....	16 442,76 €	MONTBOUTON.....	1 569,28 €
CHATENOIS LES FORGES.....	4 018,42 €	MONTREUX CHÂTEAU.....	143,57 €
CHAUX.....	420,56 €	NOVILLARD.....	1 267,39 €
CHEVREMONT.....	1 003,45 €	OFFEMONT.....	92 306,99 €
COURTELEVANT.....	522,14 €	PEROUSE.....	8 311,66 €
CRAVANCHE.....	422,26 €	PETITEFONTAINE.....	63,84 €
CROIX.....	112,00 €	PETITMAGNY.....	116,90 €
CUNELIERES.....	2 766,81 €	PHAFFANS.....	553,66 €
DELLE.....	5 852,70 €	ROMAGNY/ROUGEMONT.....	229,60 €
DENNEY.....	2 398,65 €	ROPPE.....	3 968,58 €
DORANS.....	1 098,78 €	ROUGEGOUTTE.....	361,55 €
ELOIE.....	456,96 €	ROUGEMONT LE CHÂTEAU.....	791,46 €
ESSERT.....	2 567,16 €	St DIZIER L'EVÊQUE.....	39,93 €
ETUEFFONT.....	27 885,12 €	St GERMAIN LE CHATELET.....	273,00 €
FAVEROIS.....	226,86 €	SEVENANS.....	21 889,09 €
FECHE L'EGLISE.....	953,59 €	SUARCE.....	54,09 €
FLORIMONT.....	421,96 €	VALDOIE.....	4 613,07 €
FONTAINE.....	50,40 €	VELLESCOT.....	67,90 €
FOUSSEMAGNE.....	3 199,46 €	VETRIGNE.....	2 716,52 €
FROIDEFONTAINE.....	3 029,04 €		

TOTAL R2 VERSE AUX COMMUNES EN 2009 : 718 905,25 €

La subvention est versée à la commune dès réalisation et paiement des travaux sur présentation de la facture acquittée au SIAGEP.

Répartition des subventions par réseau



Le Bureau du SIAGEP a décidé lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2009 de passer la participation R2 attribuée aux communes pour leurs travaux sur le réseau de distribution réalisés par le SIAGEP de **32 % à 35 %**.

Redevances versées par ERDF et GRDF en 2009

Les redevances de fonctionnement et d'investissement versées par ERDF en 2009 ont fait l'objet d'une spectaculaire augmentation. Cet état de fait est du aux dispositions de l'article 33 de la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, visant à promouvoir une autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité unique sur le territoire départemental.

Un accord cadre a été signé entre la FNCCR et les services d'EDF. Cet accord prévoyait une majoration définitive de la redevance de concession dès lors que quarante autorités concédantes de métropole auraient opéré à la maille départementale le regroupement de l'ensemble des communes du territoire desservi par le concessionnaire EDF. L'objectif des 40 concessions départementales avec EDF/ERDF a été atteint en décembre 2008.

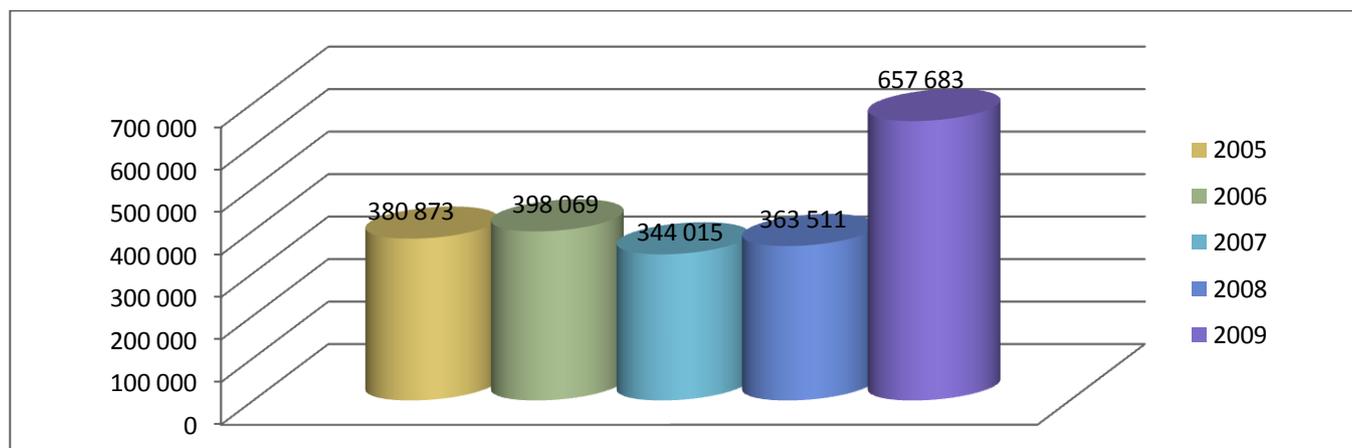
Le SIAGEP a donc vu dès 2009 sa redevance de concession considérablement augmentée. La majoration plafonnée à 300 000 € maximum, est constituée d'une somme minimum de 150 000 € à laquelle on ajoute une part de 25 % du R2 perçu dans l'année et correspondant aux travaux d'investissement de l'année N-2. Cet accord prévoit en outre que le montant minimum attribué à la part R1 (fonctionnement) ne peut être inférieur à 100 000 €.

Le volume des travaux de l'année 2007 ayant été particulièrement important, le SIAGEP s'est vu attribuer le montant maximum auquel il pouvait prétendre puisqu'il a perçu la somme plafonnée de 300 000 € en plus de la redevance habituelle

REDEVANCE VERSEE PAR ERDF

Pour l'année 2009, le SIAGEP a perçu une somme de **121 095.93 €** au titre de la redevance de fonctionnement (R1) et une somme de **657 682.56 €** au titre de la redevance d'investissement pour les travaux réalisés par les communes sur l'année 2007 (R2). A ces deux sommes, il faut ajouter un montant de **300 000 €** acquis suite à l'accord cadre FNCCR/EDF. La redevance totale 2009 est donc de **1 078 778,49 €**.

Evolution de la redevance d'investissement (R2) entre 2005 et 2009



REDEVANCE VERSEE PAR GRDF

Pour l'année 2009, le SIAGEP a perçu une somme de **29 313.00 €** au titre de la redevance de fonctionnement.

Participations du SIAGEP dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux

P.E.R.B.T

Le SIAGEP a perçu une majoration de 300 000 € de sa redevance en 2009. 100 000 € ont été obligatoirement affectés au fonctionnement du syndicat. Le Bureau a décidé d'utiliser les 200 000 € restant pour subventionner davantage de communes.

Création d'une nouvelle participation du SIAGEP : la P.E.R.B.T

Dans cette optique, une nouvelle participation a été créée : la P.E.R.B.T (Participation pour Enfouissement des Réseaux Basse tension). Deux communes ont bénéficié de cette participation en 2009. La commune de Meroux en complément de son article 8 et la commune de Cravanche.

Fonds de concours

Le SIAGEP, pour répondre à une demande de la trésorerie a décidé fin 2009 de réaliser ses travaux de dissimulation du réseau Basse Tension par le biais de fonds de concours. Le fonds de concours implique pour le SIAGEP une participation minimum de 50 %. Le Bureau du SIAGEP a décidé d'aller au-delà en proposant une participation SIAGEP de 61 % du montant HT des travaux. Trois fonds de concours ont été ouverts en 2009 pour : Meroux, Cravanche et Montreux-Château.

A compter de fin 2009 les travaux sur le réseau de distribution sont réalisés par le biais d'un fonds de concours.

Programme 2009 des chantiers article 8

COMMUNE	LIEU DU CHANTIER	MONTANT DE L'ARTICLE 8
ANJOUTEY	Rue des Errues	6 611,82 €
MEROUX	Rue du 15 juillet 1972/T2	40 000,00 €
MOVAL	Rue de la Liberté	40 000,00 €
PEROUSE	Place de la mairie/église	15 816,72 €
SERMAMAGNY	Grande rue tranche 2	40 000,00 €
TOTAL ARTICLE 8 VERSE EN 2009		142 428,54 €.



Chantier de Sermamagny



Chantier de Perouse

Un chantier a également été réalisé hors participation du SIAGEP pour la commune de Delle, avenue du Général De Gaulle.

La concession du syndicat en quelques chiffres

LE RESEAU ELECTRICITE



Situation globale du réseau électrique sur l'ensemble de la concession du SIAGEP.

Données tirées du compte rendu d'activités 2008 fourni par ErDF (disponible sur le site Internet du SIAGEP).

Le réseau public est principalement constitué de réseaux « basse tension » (BT), « moyenne tension » (MT ou HTA) et de postes de distribution publique (poste HTA/BT).

Au 31 décembre 2009 la situation du patrimoine, sur l'ensemble de la concession s'établissait comme suit :



Réseau BT (longueur en mètre)

Longueur en mètre	2008	2009	Variation %
Réseau souterrain	476 072	499 678	5,0 %
Réseau torsadé	452 809	452 955	-0,0 %
Réseau aérien nu	126 920	124 236	-2,1 %
Réseau total aérien	579 729	577 191	-0,4 %
Total réseau BT	1 055 801	1 076 869	2,0 %

Réseau HTA (longueur en mètre)

Longueur en mètre	2008	2009	Variation %
Réseau souterrain	389 685	397 822	2,1 %
Réseau torsadé	3 398	3 398	0,0 %
Réseau aérien nu	378 974	377 835	-0,3 %
Réseau total aérien	382 372	381 233	-0,3 %
Total réseau HTA	772 057	779 055	0,9 %

Postes HTA/BT (postes de distribution publique DP)

Postes HTA/BT	2008	2009	Variation %
Nombre de postes	1 009	1 017	0,8 %

La concession du syndicat en quelques chiffres

LE RESEAU GAZ

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

Données tirées du compte rendu d'activités 2008 fourni par GrDF (disponible sur le site Internet du SIAGEP).



Les clients de la concession

Clients de la concession	Unité	2008	2009
Nombre de points de livraison		9 918	9 982
Quantités d'énergie acheminées	kWh	393 948 649	370 524 180
Recettes d'acheminement (*)	euro	3 124 370	3 128 413

(*) Recettes d'acheminement déterminées en application des tarifs d'acheminement en vigueur pour GrDF.

Les ouvrages de la concession

Longueur en mètre	2008	2009
Canalisations basse pression	852	852
Canalisations moyenne pression	278 895	281 381
TOTAL CANALISATIONS	279 747	282 233
Postes de détente (Nombre)	12	13

Inventaire des réseaux concédés par matière

Longueur en mètre	2008	2009
Polyéthylènes (PE)	219 535	222 147
Acier	59 161	59 131
Autres matériaux	1 052	955

Chiffres clés 2009 de la concession gaz

- Longueur du réseau gaz : **282 233 mètres**
- Redevance de concession R1 : **29 313,00 €**
- Valeur nette du patrimoine concédé : **13 725 009 €**
- Nombre de clients gaz : **9 982**
- Longueur des extensions de réseau concédé en 2009 : **1 563 mètres..**

La valeur du patrimoine concédé (en euro)

Éléments du patrimoine	2008	2009
BRANCHEMENTS		
Valeur brute	6 528 300	6 803 957
Valeur nette	4 722 310	4 853 327
CANALISATIONS		
Valeur brute	13 333 250	13 564 485
Valeur nette	8 820 430	8 753 659
POSTE DE DETENTE RESEAUX		
Valeur nette	186 960	190 748
Postes de détente (Nombre)	112 300	118 028

TOTAL VALEUR PATRIMOINE CONCEDE	2008	2009
Valeur brute	20 048 510	20 559 185
Valeur nette	13 655 040	13 725 009
Valeur de remplacement	41 870 000	43 808 906

Activités de la commission énergie

Recrutement d'un nouvel agent



Madame Virginie Démésy qui à en charge le contrôle de la concession et l'animation de la commission énergie a été recruté en tant que technicienne le 9 mars 2009. Pour toute informations concernant ces domaines, vous pouvez la joindre au 03-84-57-65-87 ou par mail : vdemesey@siagep90.fr.

Distribution d'ampoules à économie d'énergie



En 2009, la commission énergie a terminé la distribution d'ampoules à économie d'énergie qu'elle avait débuté en 2008. La commune de Grosmagny a ainsi pu intégrer une ampoule à son colis de Noël, Giromagny a procédé à une distribution via le CCAS. Eguenigue et Etueffont ont également bénéficié d'ampoules.

Adhésion à la charte Display

Le décret du 19 mars 2007 impose un affichage du diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments publics dont la surface est supérieure à 1000m² depuis le 1er janvier 2008 mais le SIAGEP a souhaité susciter une réflexion pour se préparer à l'évolution de la réglementation.

Dans cette perspective, le SIAGEP a adhéré en 2009 à la charte Display pour un coût de 1 000 €.

Cette adhésion permet grâce à un logiciel de calcul en ligne de réaliser des diagnostics thermiques sans mesures physiques. Pour sortir une affiche, il suffit de connaître les consommations d'énergie et d'eau du bâtiment, de connaître sa surface et ses heures d'utilisation, de visiter le bâtiment (nombre de fenêtres, portes, type de mur isolation, ventilation...) pour ensuite inscrire des recommandations cohérentes. Le facteur climatique via les relevés de Météo France entre également en ligne de compte.

Cet outil permet de réaliser le panneau de diagnostic énergétique à afficher dans les

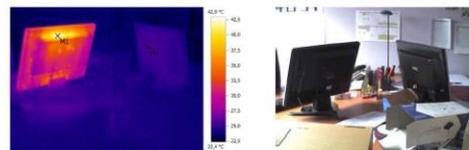
bâtiments. L'action, pour l'heure totalement gratuite est proposée à l'ensemble des communes sous la forme d'un service supplémentaire proposé par le SIAGEP.

Dans le Territoire de Belfort, 1/3 des bâtiments testés sont classés G sur une échelle qui va de A (économe) à G (peu économe). Dans tous les cas, le bilan énergétique est plombé par le chauffage.

Achat d'une caméra thermique

CONSOMMATION CACHEE D'UN ECRAN PLAT

Fichier : IV_00005.BMT Date : 16/09/2009 Heure : 17:08:49



Paramètres d'image :
Emissivité : 0,95
Temp. réf. [°C] : 20,0

Repères d'image :				
Objets de mesure	Temp. [°C]	Emiss.	Temp. réf. [°C]	Remarques
Point de mesure 1	42,9	0,95	20,0	écran en veille
Point de mesure 2	25,7	0,95	20,0	écran à l'arrêt

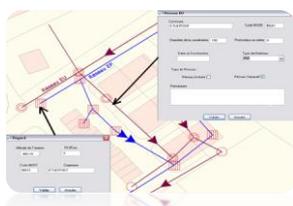
Conclusion :
Les écrans plats ont en gros, dans une gamme donnée, des consommations énergétiques comparables quand on les utilise.
Ce n'est pas le cas en «mode veille» : la consommation annuelle peut varier de 40 à 400 kWh quand ils sont inactifs.

ETEIGNEZ MANUELLEMENT VOTRE ECRAN PENDANT LES PAUSES (15 MINUTES ET PLUS).
C'EST MIEUX QUE LA MISE VEILLE ET BIEN MIEUX QUE L'ECONOMISATEUR D'ECRAN.

Le SIAGEP, dans le cadre des diagnostics énergie a fait l'acquisition d'une caméra thermographique TESTO pour un coût de 8 910 € TTC.

La caméra permet de déceler les déperditions thermiques des bâtiments. L'utilisation de cette caméra ne peut se faire que lorsque l'écart de température intérieur/extérieur est suffisant. Madame Démésy qui a reçu une formation pour l'utilisation de cette caméra a donc débuté une campagne de diagnostics à compter du 15 octobre. Neuf communes ont pu bénéficier d'un diagnostic avec la caméra thermique en 2009 (*Andelnans, Beaucourt, Denney, Etueffont, Fêche l'église, Florimont, Grosmagny, Lachapelle/Rougemont Montreux Château*). La caméra thermique a permis de mettre en valeur des défauts d'isolation (dans le neuf majoritairement) au niveau des murs et des fenêtres principalement. De plus l'isolation des toits est soit inexistante soit insuffisante.

Activités du service S.I.G



Les collectivités adhérentes ont vu leur SIG s'enrichir de couches supplémentaires comme les réseaux électriques, gaz, périmètre du plan de prévention du risque d'inondation, périmètre Natura 2000 ou encore plan des

sentiers pédestres récupérées auprès de partenaires de la BDT (Banque de Données Territoriale).

Des réseaux d'Assainissement ont été intégrés dans le SIG de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse via le module technique complémentaire à Cart@jour.

Des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme ou Périmètre Communal), des réseaux d'eau potable ou pluviale sur support papier ou informatique ont été numérisés, vectorisés et intégrés dans le logiciel Cart@jour pour alimenter le SIG des communes d'Urcerey, Lacollonge, Grandvillars et Fêche l'Eglise.

Adhérents du service SIG

-Communautés de Communes du Tilleul, de la Bourbeuse, de la Haute Savoureuse et du Pays sous Vosgien.

-Communes de Banvillars, Croix, Fêche l'église, Grandvillars, lebetain, Montbouton, St Dizier l'Evêque, Thiancourt, Urcerey et Villars le Sec

Un système de référence unique pour l'échange des données géoréférencées.

Suite au décret n°2006-272 du 3 mars 2006, depuis mars 2009, toutes les administrations de l'État, collectivités locales et entreprises chargées de l'exécution d'une mission du service public doivent utiliser le nouveau système de référence pour leurs échanges de données géoréférencées : Lambert 93.

Dans le cadre de la mise en place de ce décret, le SIAGEP a participé à une formation dispensée par l'IGN. La transformation en Lambert 93, ne s'est faite que sur certaines données existantes vectorisées. Et reprendra le reste courant 2010 avec la nouvelle mise à jour des données cadastrales.

Formations 2009 au logiciel Cart@jour.

En matière de SIG, sur l'année 2009, quatre sessions de formation ont été proposées aux élus et agents des collectivités adhérentes, 26 élus et 14 agents ont pu suivre la formation au logiciel Cartajour. Deux sessions ont été organisées le samedi matin pour faciliter l'accès à la formation aux élus exerçant une activité professionnelle.

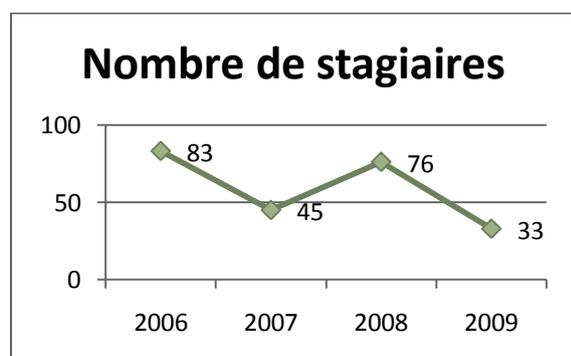
Date de Formation	Nbr de participants	Note de satisfaction Sur 5							Indice de satisfaction générale sur 5
19-mai-09	12	4.50	4.42	4.25	4.58	4.08	4.17	4.50	4.36
16-juin-09	12	4.25	4.50	4.17	4.50	4.17	4.33	4.67	4.37
26-sept.-09	4	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
24-oct.-09	12	4.64	4.64	4.45	4.73	4.64	4.64	4.54	4.61
Nbr de personnes formées en 2009	40								4.58

Le service informatique en 2009

BILAN DES FORMATIONS INFORMATIQUES 2009

Le SIAGEP propose à ses adhérents au service informatique, une offre de formations entièrement gratuites à destination du personnel et des élus. L'année 2008 avait vu le nombre de stagiaires en hausse, mais sur 2009, la tendance a été inversée. Le SIAGEP adaptera donc son offre de formations en conséquence sur 2010.

Formations proposées	Dates de formations 2009	nb de participants (12 personnes maxi)	indice de satisfaction générale sur 5
Excel initiation	24 et 25 mars	4	4,43
	15 et 16 septembre	4	5,00
Excel Perfectionnement /publipostage	1 ^{er} et 2 avril	0	-
	6 et 7 octobre	3	3,44
Word initiation	4 et 5 mai	1	5,00
	20 et 21 octobre	1	5,00
Word Perfectionnement	12 et 13 mai	2	5,00
	16 et 17 novembre	0	-
Powerpoint	18 juin	3	4,14
Publisher	15 décembre	2	4,29
Magnolia temps	3 mars	6	-
Windows Vista	9 et 10 mars	0	-
	2 et 3 septembre	0	-
Internet	7 avril	1	4,50
	9 décembre	0	-
Traitements fin d'année Magnus	26 novembre (matin)	5	4,06
Traitements fin d'année Véga	26 novembre (après-midi)	1	5,00
Découvrir l'HTML	9 et 10 juin	0	-
Gérer : ses périphériques, ses sauvegardes, les utilitaires s/windows	16 avril	0	-
TOTAL		33	4.53



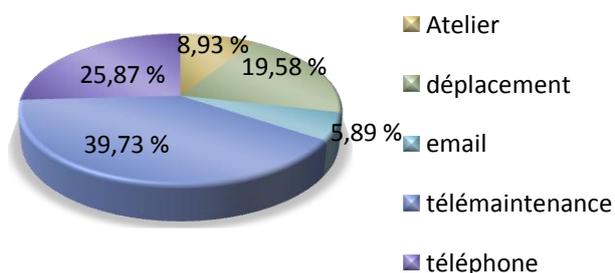
Une formation intra au logiciel « **Magora population** » a également été organisée à la demande d'une collectivité

Le service informatique en 2009

BILAN DES INTERVENTION INFORMATIQUES 2009

MOIS	TYPE D'INTERVENTION				
	Atelier	Déplacement	Email	Télemaintenance	Téléphone
Janvier	18	32	27	112	98
Février	13	31	9	94	62
Mars	8	26	6	114	53
Avril	10	35	14	57	44
Mai	14	31	10	47	26
Juin	20	47	3	77	48
Juillet	22	40	10	62	41
Août	10	30	1	27	22
Septembre	17	50	18	80	49
Octobre	26	56	12	75	43
Novembre	24	40	10	74	50
Décembre	24	34	16	89	57
TOTAL	206	452	136	917	597

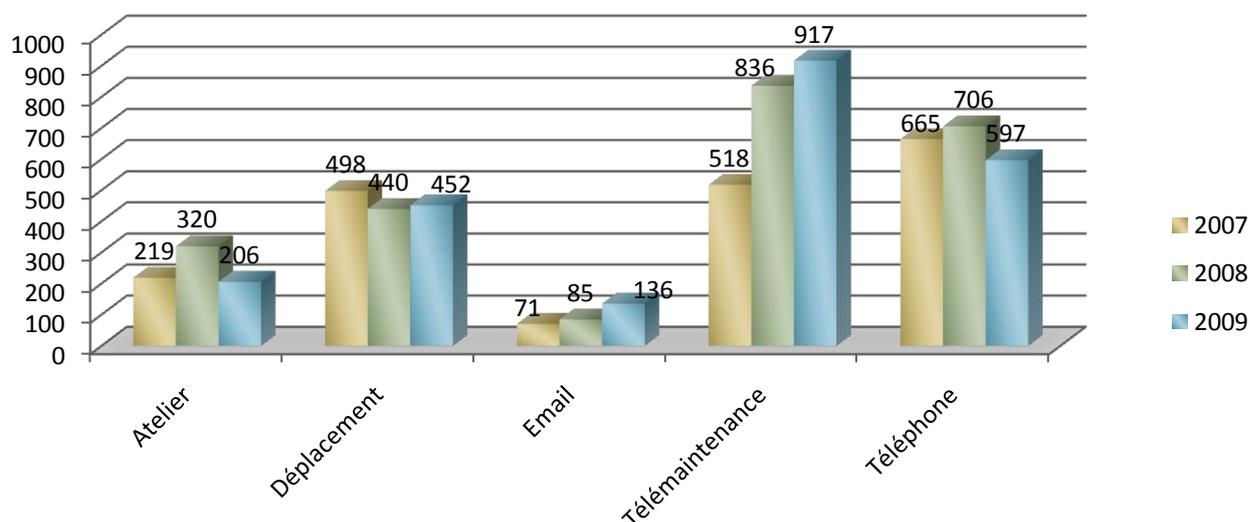
Interventions 2009 par type



Un total de **2 308** interventions ont été répertoriées en 2008 soit une baisse toute relative de **3,31 %** par rapport à 2007.

Les dépannages par le biais de la télemaintenance progressent encore cette année de **9,69 %**. L'acquisition au courant du 2^{ème} semestre 2009 d'une 2^e ligne de télemaintenance a permis d'utiliser encore plus ce service pratique et rapide.

COMPARATIF DU NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR TYPE ENTRE 2007 ET 2009



Le service informatique en 2009

Renouvellement de l'adhésion au service informatique

En 2009, les collectivités ont été amenées à se prononcer sur leur ré-adhésion pour une nouvelle période triennale courant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012.

Toutes les collectivités nous ont renouvelé leur confiance. Au 31 décembre 2009, le SIAGEP comptait **79 communes** adhérentes et **15 établissements publics**.

5 nouvelles communes ont décidé de rejoindre le service informatique du SIAGEP en 2009. Il s'agit de *Botans, Bourg sous Châtelet, Joncherey, Lacollonge et Sévenans*.

Un nouveau mode de cotisation pour les établissements publics

L'explication du calcul de la cotisation informatique est présentée en détail sur le site Internet du SIAGEP (http://www.siagep90.fr/SIAGEP/presentation_info.php). Vous pouvez même calculer votre cotisation en ligne.

Un nouveau système tarifaire a été voté lors du comité syndical du 26 juin 2009. Rien n'a changé pour les communes qui continuent de régler un forfait en fonction du nombre d'habitants auquel s'ajoute une participation de 1,43 € par habitant.

Par contre, pour les EPCI le mode de calcul a été complètement revu. Auparavant, chaque type d'EPCI avait son propre mode de calcul. Certains étaient au forfait unique, certains réglaient un forfait majoré d'un montant par application Magnus utilisée et les communautés de communes avaient encore un autre mode de calcul faisant

intervenir cette fois le nombre d'habitants de la communauté mais également le nombre de postes maintenus (plus il y avait de postes à maintenir, plus la majoration pouvant être accordée à la communauté était réduite).

Pour revoir la cotisation des EPCI il était important certes de prendre en compte le nombre de logiciels Magnus installés mais également le nombre d'interventions sur machine, d'autant que certains EPCI n'utilisent pas de logiciels Magnus.

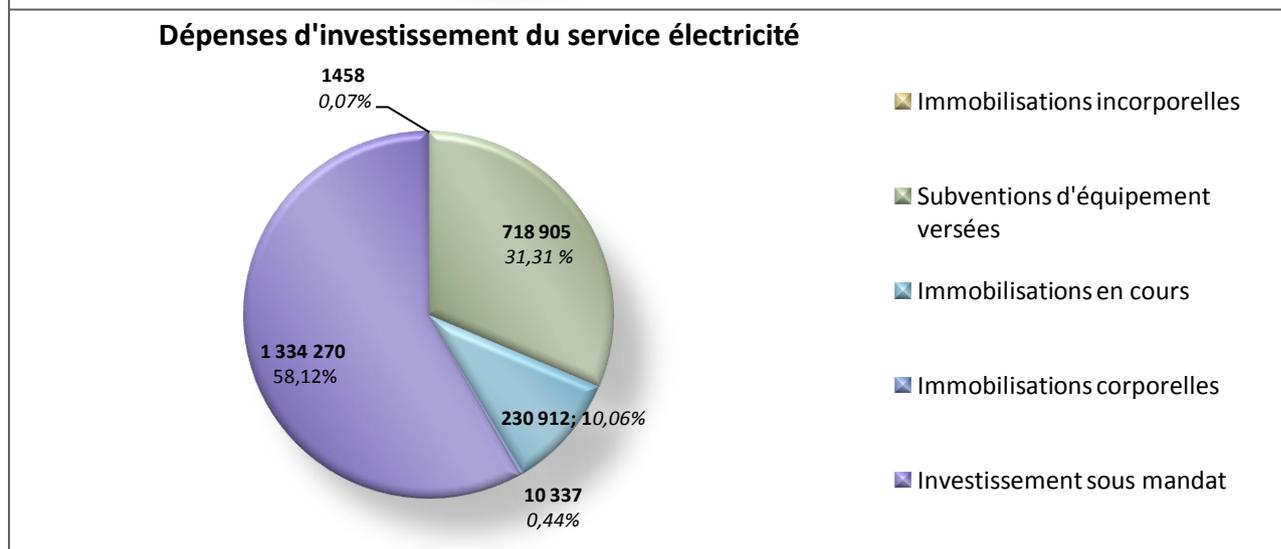
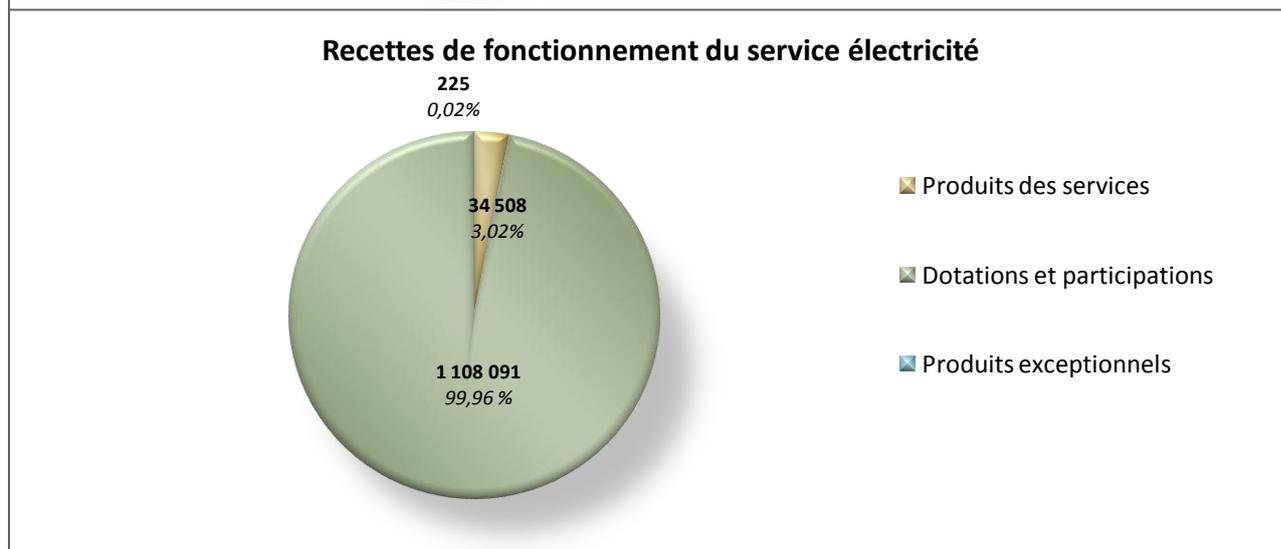
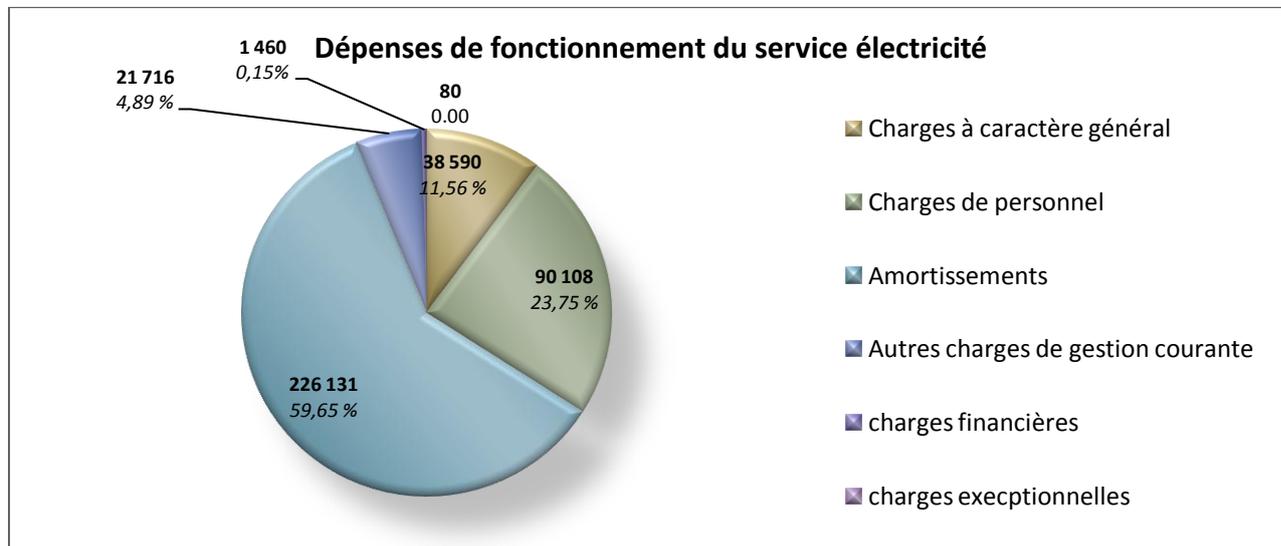
Il a donc été décidé de lier la cotisation au service en fonction de deux paramètres : le nombre de pc connecté au réseau de la collectivité et le nombre de pc équipé des logiciels MAGNUS. En terme financier, ce nouveau mode de calcul n'apporte rien au SIAGEP qui perd même un peu sur les cotisations perçues, par contre ce nouveau système apporte l'avantage de permettre de placer tous les EPCI sous la même formule.

Une licence de plus pour la télémaintenance

Le service informatique rencontrait des difficultés de connexion concernant la télémaintenance du fait qu'il ne disposait que d'une licence. Cet outil s'avère extrêmement pratique car il permet une intervention dans un délai très court tout en évitant un déplacement dans la collectivité. Dans les périodes, où les communes produisent la déclaration des données des salariés et préparent leur budget, le service est fortement sollicité et il est apprécié de posséder un second accès afin de répondre, par ce moyen très prisé, aux problèmes des adhérents dans les meilleurs délais tout en évitant un déplacement sur site.

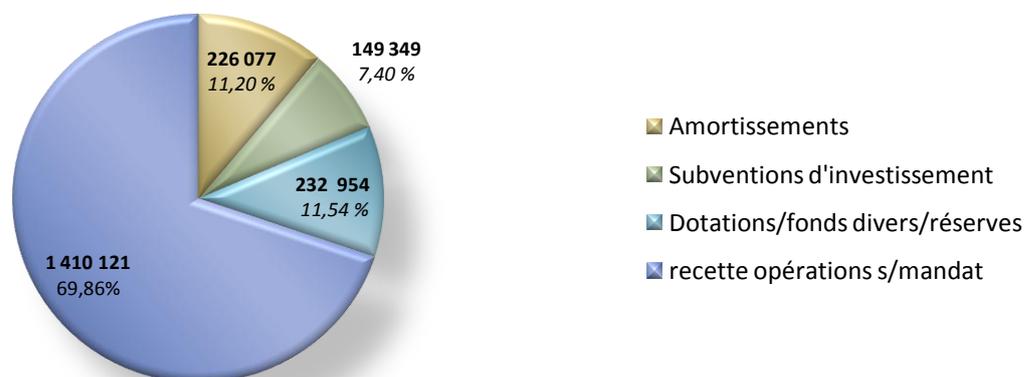
Le bilan financier du SIAGEP

SERVICE ELECTRICITE



Le bilan financier du SIAGEP

Recettes d'investissement du service électricité



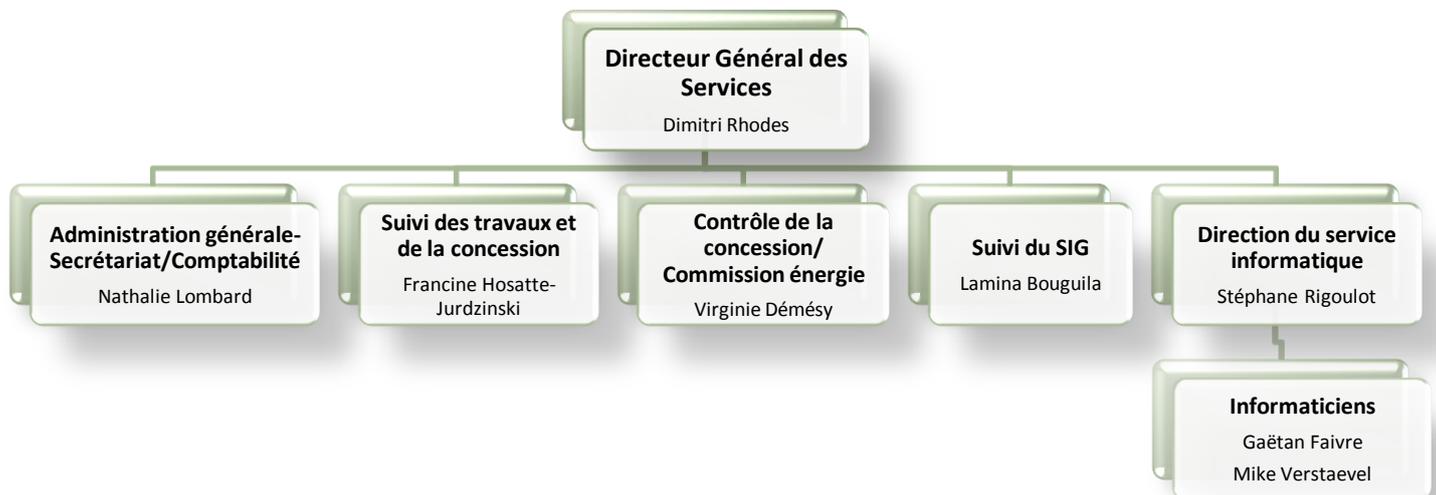
SERVICE INFORMATIQUE

SERVICE SIG

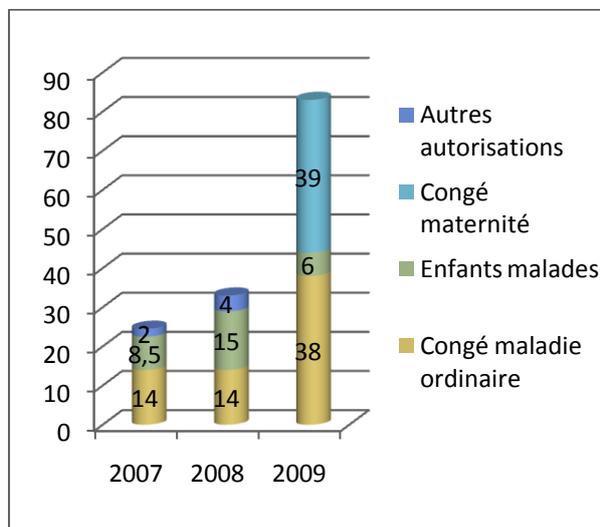
<p>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</p> <p>Charges à caractère général 81 088,44</p> <p>Charges de personnel 101 290,12</p> <p>Amortissements 5 689,83</p> <p>Autres charges de gestion courante 2 790,56</p> <hr/> <p>190 858,95</p>	<p>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</p> <p>Charges à caractère général 18 795,76</p> <p>Charges de personnel 31 537,66</p> <p>Amortissements 649,03</p> <p>Autres charges de gestion courante 2 414,22</p> <hr/> <p>53 396,67</p>
<p>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</p> <p>Produits des services 3 248,06</p> <p>Dotations et participations 215 716,31</p> <p>Produits exceptionnels 150,00</p> <hr/> <p>219 114,37</p>	<p>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</p> <p>Produits des services 290,58</p> <p>Dotations et participations 57 816,06</p> <hr/> <p>58 106,64</p>
<p>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</p> <p>Immobilisations corporelles 904,57</p>	<p>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</p> <p>Immobilisations corporelles 544,04</p>
<p>RECETTES D'INVESTISSEMENT</p> <p>Amortissements 5 351,08</p> <p>Récupération FCTVA 312,07</p> <hr/> <p>6 164,15</p>	<p>RECETTES D'INVESTISSEMENT</p> <p>Amortissements 1 041,72</p> <p>Dotation fonds réserves 229,48</p> <hr/> <p>1 271,20</p>

Moyens humains

Au 31 décembre 2009, l'équipe du SIAGEP comptait 8 personnes.



ABSENTEISME



ACTION SOCIALE

Le SIAGEP adhère au CNAS (Comité National d'Action sociale). Le montant des prestations perçues en 2009 par le personnel s'élève à **1 479 €** pour une participation annuelle du SIAGEP de 1 075,98 €.

Le SIAGEP a également versé diverses prestations sous forme de bons d'achat pour un montant total de **1 323 €**.

Le personnel du SIAGEP bénéficie également de tickets restaurant. En 2009, un total de **845** tickets restaurants d'une valeur faciale de 3,05 € ont été distribués aux agents du SIAGEP qui en ont fait la demande.



S.I.A.G.E.P

29 Boulevard Anatole France—BP 322

90006 BELFORT Cedex

Tél. : 03-84-57-65-85 Fax : 03-84-57-65-66

***Tout le SIAGEP sur
« www.siagep90.fr »***